

# SHEDD

(Structure Hospitalière pour l'Enfance  
en Danger du Douaisis)

Le SHEDD fait partie du Pôle Mère Enfant  
du Centre Hospitalier de Douai.

Pour faire une demande d'évaluation SHEDD, il faut s'adresser au  
Centre Médico-Psychologique de Douai (CMP).

## CONTACTS UTILES

Centre Médico-Psychologique  
Service de Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent  
201, rue d'Arras  
59500 DOUAI

Téléphone : 03.27.94.77.72.

Personne à contacter :

Mme DASSONVILLE Marina, secrétaire du SHEDD

Centre Hospitalier de Douai  
Service de pédiatrie  
Route de Cambrai  
59507 DOUAI Cedex

Téléphone : 03.27.94.72.35.

Personne à contacter :

Mme Anne-Sophie DADSI , éducatrice spécialisée du SHEDD

N°825 95



## QU'EST CE QUE LE SHEDD ?

Le SHEDD est une structure d'évaluation de la maltraitance physique, psychologique ou sexuelle sur les enfants et adolescents.

## L'ÉQUIPE SHEDD

- 1 pédopsychiatre
- 1 cadre de santé
- 3 psychologues
- 1 éducatrice spécialisée
- 1 secrétaire



## LES MISSIONS DU SHEDD

- Protéger l'enfant en cas de maltraitance
- Réaliser une évaluation médico-psychologique de l'enfant et de son contexte familial.
- Définir les principaux axes (médical, psychologique, social, éducatif...) en association avec les différents partenaires
- Dans certains cas, assurer un suivi psychologique de l'enfant et/ou de la famille.

## L'ÉVALUATION

L'évaluation se fait :

- Suite à une demande d'évaluation reçue par la secrétaire
- Après décision par l'équipe pluridisciplinaire de prise en charge ou non de la situation.

### 2 modes d'évaluation (en fonction de la situation)



#### 1. En ambulatoire

La consultation se fait au sein du Centre Médico-Psychologique de Douai. L'enfant est vu soit par un pédopsychiatre soit par un psychologue. Le contexte familial est également évalué.



#### 2. En hospitalisation (au sein du service de Pédiatrie du Centre Hospitalier de Douai)

L'hospitalisation peut être programmée ou en urgence.

La durée du séjour est variable selon les situations.

L'évaluation comprend :

- Un examen clinique par le pédiatre
- Une évaluation psychologique par le pédopsychiatre ou le psychologue
- Une observation quotidienne de l'enfant par l'éducatrice
- Une évaluation du contexte familial

## APRÈS L'ÉVALUATION

Une réunion de synthèse est programmée.

Le SHEDD y convie les professionnels concernés par la situation de l'enfant. L'équipe SHEDD fait part de ses observations quant au danger et à la souffrance de l'enfant.

L'échange avec les partenaires permet de dégager des propositions :

- Mesures de protection
- Prise en charge psychologique de l'enfant et de sa famille
- Bilans plus spécifiques.

En général, une restitution orale de l'évaluation est faite aux parents.

Si l'évaluation met en évidence un danger pour l'enfant, le SHEDD adresse alors un signalement aux autorités judiciaires concernées.

